

Rédaction : Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras
19, Av. de Beauregard - 05120 L'Argentière la Bessée
Tél. : +33 (0)4 92 23 04 46 - Fax. : +33 (0)4 92 53 98 61

Version numérique disponible sur :
<http://www.paysgrandbrianconnais.fr>

L'ensemble des bilans détaillés des actions et des projets
présentés dans ce documents sont également téléchargeable sur
le site Internet du Pays du Grand Briançonnais.

Sur papier Cyclus 100% recyclé
Désencré par flottation,
Blanchi au peroxyde d'hydrogène

Entreprise affiliée à l'éco-audit EMAS
Et certifiée Iso 14001

Avec le soutien et la participation financière de:



1. Le Pays du Grand Briançonnais

1.1. Le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Le Pays du Grand Briançonnais couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires. Associant 37 communes regroupées au sein de quatre Communautés de Communes - l'Escarton du Queyras, le Pays des Ecrins, le Guillestrois et le Briançonnais -, ce territoire compte 32291 habitants - dont 10737 habitants pour la ville principale de Briançon -, et couvre une superficie de 2138 km² où chaque canton présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du Pays.

Les atouts - richesses environnementales et naturelles, culturelles, historiques - et les difficultés - accessibilité, foncier - rencontrées sur ce territoire sont multiples et communs, d'où la nécessité d'un développement équilibré et cohérent qu'il reste à bâtir en commun à partir des engagements et des orientations prioritaires données dans la Charte de développement du territoire.

1.2. L'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras et ses missions

Territoire de projet, le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras respecte les limites des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui le composent - Communautés de Communes du Briançonnais, du Guillestrois, du Pays des Ecrins et de l'Escarton du Queyras, sans pour autant constituer un nouvel échelon administratif. L'articulation entre les 4 EPCI - Communautés de communes du Briançonnais, du Guillestrois, du Pays des Ecrins et de l'Escarton du Queyras - se fait par l'intermédiaire de l'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras depuis 2006. Dans ce cadre, l'association coordonne les actions, les projets et les travaux menés à l'échelle du territoire en partenariat ou par les maîtres d'ouvrage (collectivités membres de l'association ou association elle-même).

Par l'intermédiaire de ses chargés de mission, l'association a ainsi permis de jouer un rôle nouveau d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets et ses travaux menés à l'échelle du territoire, de même que le rôle de liaison entre les élus et les responsables des Communautés de communes du Pays et les acteurs locaux et enfin celui de relais et d'interlocuteur des partenaires institutionnels du Pays - Etat, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département des Hautes Alpes.

De manière générale, l'action au niveau du Pays et les missions données ont permis :

- d'encourager cette année l'émergence d'une dynamique de Pays sur la base d'un projet commun de développement ;
- d'assurer la cohérence des actions entreprises et une organisation adaptée des services ;
- de mobiliser en priorité sur ce territoire les fonds nécessaires, même si l'année a été marquée par une faible programmation compte tenu des négociations entreprises avec les partenaires financiers sur de nouveaux conventionnements/contrats.

Dans ce cadre, le Pays a un rôle d'animation des initiatives locales afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence de projets innovants, dans le cadre de projets d'étude ou d'animation territoriale.

Ensuite, le Pays accompagne ses collectivités et les porteurs de projets du territoire dans l'élaboration et le montage de projets. A cet égard, il coordonne les relations et interventions au sein du territoire des collectivités publiques et suit les actions et les projets mis en oeuvre dans leurs domaines de compétences, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage. Plusieurs dossiers ont ainsi suivis conjointement par les équipes techniques des Communautés de communes et du Pays, l'articulation et le relais auprès des partenaires financiers étant assurés pour chaque dossier par le Pays (cf. partie 2).

Enfin, au sein de l'association, l'animation du Conseil de développement du Pays du Grand Briançonnais a été assurée en 2007 par le détachement de l'un des chargés de mission de l'association. Ce dernier est ainsi associé à l'ensemble des travaux, réflexions ou réunions du Conseil de développement et de fait aux travaux et réunions techniques du Pays (cf. partie 3).

2. Missions d'ingénierie et d'animation du Pays du Grand Briançonnais en 2007

Ces missions en 2007 s'articulent autour d'un programme d'actions dont les principaux points sont :

- l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux : candidature LEADER, négociation de la convention territoriale
- les missions d'ingénierie, les actions et les études spécifiques
- la communication auprès des habitants des projets du territoire

2.1. L'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux

Durant l'année 2007, le Pays s'est attaché à la préparation de sa convention territoriale avec l'Etat - renouvellement du contrat de Pays - dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région pour la période 2007-2013. A cet égard, le Pays a engagé en 2007 une réflexion quant aux projets et aux perspectives du territoire du Pays pour les années à venir (cf. infra). Sur avis du Conseil de développement, le Pays en 2007 :

- a retenu une priorité ciblée, véritable fil conducteur autour duquel s'articuleront les dispositifs d'intervention du Pays sur Leader 2007-2013 ;
- mis en place un plan d'action pour 2008-2009 ;
- a validé ses orientations stratégiques 2008-2009 notamment en vue de la préparation de sa convention territoriale avec l'Etat et du contrat d'aménagement solidaire et de développement durable avec la Région PACA, centrées autour de trois objectifs : l'aménagement et l'environnement, le développement économique et touristique et les services à la population.

Ce travail l'a conduit en 2007 à conclure une convention territoriale cadre avec l'Etat comprenant un bilan de l'action passée du Pays, les orientations et les objectifs prioritaires et stratégiques du Pays pour la période 2007-2009 et ses modalités de mise en œuvre et de suivi. Des conventions annuelles de programmations financières suivront (ouvertes aux partenaires) avec un double objectif d'identification des crédits sur les opérations et de récapitulation des interventions publiques sur le territoire, dès lors qu'elles participeront à la réalisations des objectifs prioritaires du Pays.

Concernant la mise en place de nouveau programme, le Pays du Grand Briançonnais a décidé de se porter candidat à l'appel à projet Leader en centrant sa candidature sur la priorité « Entreprendre en Pays du Grand Briançonnais ». Le Pays a ainsi travaillé en 2007, avec l'appui d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, dont la mission a en partie été financée par la Région, avec l'ensemble de ses partenaires à la définition précise des dispositifs à faire figurer dans ce programme structurant et transversal et au montage de son dossier de candidature.

A ce titre, le Pays a souhaité une mobilisation des acteurs locaux autour de la définition de la stratégie du Pays, de la priorité ciblée Leader à travers la mise en place d'une large consultation ayant mobilisé de nombreux acteurs et répondant à une attente importante de leur part quant à la définition d'un programme commun au niveau du Pays. Ainsi, le Pays et le Conseil de développement ont tout naturellement souhaité lancer une large consultation auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés exerçant sur le territoire fin d'identifier et de connaître toutes les initiatives pouvant contribuer globalement à la structuration de la démarche Pays.

Pour ce faire, le Pays et le Conseil de développement ont lancé le 21 mai 2007 un appel à contribution au développement du Pays - pas seulement limité à la programmation Leader - sur la base des critères fondamentaux de la candidature (projets structurants, pilotes, innovants, développement de partenariats) tout en soumettant aux porteurs de projets un système d'auto notation.

Grâce à la mobilisation importante autour de cette démarche - 36 acteurs du territoire avaient répondu à travers l'expression de 84 « intentions » au mois de juillet 2007, puis plus de 40 acteurs

du territoire soit 97 « intentions » au mois de novembre après que la priorité ait été définie et certains acteurs de terrain relancés – ainsi qu'aux éléments d'analyse qu'elle a produit, les propositions issues de cette consultation ont été débattues dans le cadre du Conseil de développement, réuni le 23 juillet 2007. Sur la base de ces propositions, le Conseil de développement du Pays a alors été en mesure d'élaborer et de retenir des axes d'intervention en adéquation avec les attentes et les capacités de réalisation du terrain et de présenter au Conseil d'Administration du Pays un avis lui ayant permis (comme indiqué précédemment) de définir ses orientations stratégiques 2007-2009, de mettre place un programme d'action pour 2008-2009 et de retenir la priorité ciblée « Entreprendre en haute montagne » pour la candidature du Pays programme Leader.

L'élaboration du plan de développement a enfin été aidée des propositions croisées de groupes de travail thématiques ayant mobilisé les contributeurs à la consultation publique et des acteurs de terrain intéressés par cette priorité. Six groupes de travail thématiques – tourisme, commerce et artisanat, création et innovation dans les entreprises, agriculture, services au public, filière bois et forêt - ont réunis plus de 40 personnes pour définir les objectifs spécifiques et les types opérations à envisager dans le plan de développement. Ils ont également permis de faire remonter de nouvelles propositions et d'identifier de nouveaux porteurs de projets pour les opérations envisagées.

Enfin, le Pays a suivi en 2007 un certain nombre de projets structurants : participation aux comités techniques, comités de pilotage du contrat de Pays, comités de pilotage et de suivi des projets en cours. Il s'est agit notamment :

- étude Petite Enfance : la seconde phase d'étude lancée en 2007 concerne le développement de projets pédagogiques pour les crèches du territoire du Pays, l'analyse de la mise en place et du fonctionnement d'un Relais d'Assistantes Maternelles sur les Communautés de communes de l'Escarton du Queyras, du Guillestrois et du Pays des Ecrins et de l'étude du mode de gestion et du financement de projets de crèches identifié dans la première phase de l'étude.
- projet Boucle Locale Alternative : le projet porte sur l'analyse et les préconisations concernant l'état des lieux des réseaux de collecte et de desserte. A ce jour, la première phase est réalisée. La seconde phase de l'étude a été lancée et est orientée sur les conditions de mises en œuvre de réseaux permettant d'améliorer la concurrence nécessaire à l'émergence de services hauts débits à moindre coût.
- projet Territoires Numériques : à ce jour deux volets de l'étude sont réalisés (l'administration électronique et l'Information Géographique et les TIC, la citoyenneté et les démarches participatives). Les études de faisabilité concernant les 3 autres thématiques suivantes sont en cours: les TIC et le développement touristique ; le multimédia, la culture et la numérisation du patrimoine ; l'accès public aux TIC, FOAD et accès au savoir. Les résultats de ces trois dernières études ont été présentés durant le premier semestre 2007 et ont aboutit à la rédaction du Schéma de Développement Numérique du Pays.
- participation au comité de pilotage « Etude santé des Saisonniers météores en Pays du Grand Briançonnais » : cette étude menée par la DDASS en 2007 a pour objectif de donner une vision précise de l'état de santé et des difficultés rencontrées en la matière par les travailleurs saisonniers venant travailler pour la première fois dans les stations du Grand Briançonnais. Elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du projet de santé du Pays du Grand Briançonnais.

En dernier lieu, l'équipe du Pays du Grand Briançonnais s'est attaché plus généralement :

- à animer le Pays et ses réseaux : organisation régulière de réunions techniques des chargés de mission et maîtres d'ouvrages permettant de faire un point sur les opérations, animation de l'association du Pays (suivi administratif et financier)
- à assurer le suivi et la gestion des projets en cours (cf. partie 2.2)

2.2. Accompagnement des collectivités dans la mise en place des projets

Conformément à ses missions, le rôle du pays a consisté à accompagner les collectivités dans l'élaboration et le montage de projets afin de favoriser et faciliter leur mise en œuvre à travers :

- des études techniques préalable sur projets
 - et/ou la mise en réseau des acteurs et mutualisation autour de projets à travers la coordination des relations et des interventions au sein du territoire des collectivités publiques
- Développement numérique

L'équipement de notre territoire en terme d'accès au numérique et le soutien au développement des services et usages liés aux TIC sont un axe fort des missions données au pays. A cet égard, à la suite des projets « Montagne Numérique / étude et déploiement d'infrastructures Haut Débit (Programme Régional « Boucle Locale Alternative ») » et « Montagne Numérique / services et usages (Programme Régional « Territoire Numérique ») », le Pays a accompagné les collectivités et le Parc naturel régional du Queyras dans la réalisation et la rédaction du Schéma Local de Développement Numérique du Pays du Grand Briançonnais, pilotées par la Communauté de communes du Briançonnais. Ce travail d'étude prospective réalisé pour le compte des collectivités définit la politique d'aménagement numérique du Pays du Grand Briançonnais pour les années à venir permettant ainsi de favoriser la dynamique de projets dans ce domaine.

De même, dans le cadre des programmes régionaux « Territoires Numériques » et « Boucle Locale Alternative » », l'action portée par le Pays ces trois dernières années a consisté à mettre en œuvre une politique volontariste visant premièrement à développer les services et usages liés aux TIC et tendre vers une couverture totale de la population du Pays du Grand Briançonnais en accès Internet Haut Débit. La mission d'ingénierie de projet a permis d'accompagner cette année 3 projets dans leur phase de montage opérationnel (2 dossiers TN : Informatisation et à la mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes du Briançonnais, Espace ERIC sur la commune de Réotier ; et un dossier BLA: une étude de pré ingénierie radio sur la Commune de Saint Clément sur Durance). Enfin, les moyens d'ingénierie mobilisés au niveau du pays ont permis de suivre et d'accompagner le montage du projet de mise en place du Système d'Information Géographique mutualisé au niveau des Communautés de communes de l'Escarton du Queyras, du Pays des Ecrins et du Guillestrois.

- Promotion des énergies renouvelables et maîtrise de la demande énergétique

Dans ce cadre, et au titre d'une politique de promotion des énergies propres et renouvelables, l'appui en ingénierie du Pays associé au travail des partenaires locaux a permis d'étudier les besoins liés au développement à moyen et long terme de projets bois énergie et en quantifier leurs potentialités sur le Pays. De plus, grâce à la mise en réseau des acteurs et de la mutualisation autour des projets des collectivités publiques, le travail conduit par le Pays a permis de sensibiliser dans leur ensemble et à travers une démarche globale, les décideurs publics à l'utilisation de cette source d'énergie lors de la réalisation ou la rénovation d'équipements des communes.

Compte tenu de sa situation, le Pays du Grand Briançonnais cherche en effet à favoriser le développement effectif de la filière bois énergie à travers la valorisation économique du potentiel énergétique constitué des ressources locales et résidus d'exploitation des bois, le développement de chaufferies bois et de réseaux de chaleur, et la structuration et l'organisation durable des filières d'approvisionnement. Grâce au travail déjà entrepris, le Pays pourra favoriser la mise en place d'un schéma local de développement de la filière bois permettant d'établir les modalités d'émergence de projets bois énergie et d'approvisionnement du territoire et le développement effectif de projets bois énergie. Un dossier a été préparé et déposé en 2007 en réponse à l'appel à projet ASTER - Programme Régional A.G.I.R. (Action Globale Innovante pour la Région) sur son volet Bois énergie.

- Services au public

L'adaptation des services au public et l'accompagnement d'initiatives innovantes dans le domaine des services à la personnes constituent des enjeux forts pour notre territoire. A ce titre, plusieurs projets ont déjà été accompagnés par les partenaires financiers dans le cadre du précédent Contrat de Pays signé en 2004 concernant notamment la politique de petite enfance. Ainsi, une étude « Petite enfance » conduite au niveau du Pays sur l'implantation de crèches et/ou de haltes-

garderies et la mise en place d'un Relais d'Assistante Maternelle a été menée sur 2005/2006. Sur les bases de cette étude, le Pays a élaboré et monté un projet de Relais d'Assistante Maternelle commun au Guillestrois, au Queyras et au Pays des Ecrins. Il a également favorisé, à travers la mise en réseau des acteurs et de la mutualisation autour des projets des collectivités publiques, le développement de projets pédagogiques pour les crèches du territoire du Pays.

- Développement économique

Compte tenu des enjeux forts assignés dans la Charte de développement du Pays, en terme de développement économique, différentes opérations visant à conforter notre potentiel touristique sont suivies et soutenues par le Pays. Le projet de Pays d'art et d'histoire pour le Pays du Grand Briançonnais est un projet culturel qui s'inscrit dans le cadre d'une réflexion nécessaire à la diversification touristique du territoire.

Enfin, le Pays a organisé les mercredi et jeudi 17 et 18 octobre 2007, en partenariat avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi de Briançon, le 5ème Forum de l'emploi saisonnier à Guillestre et Montgenèvre. L'objectif premier de l'événement est de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi saisonnier en un seul et même lieu. Ainsi, sur les deux journées, plus de 400 saisonniers sont venus rencontrer les 60 employeurs présents ou consulter plus de 400 offres emplois affichés par l'ANPE de Briançon. L'organisation du Forum de l'emploi saisonnier est un plus pour le Grand Briançonnais au regard des spécificités de ce territoire et des problématiques liées à l'emploi saisonnier qui s'étendent des Ecrins au Queyras. Cette 5ème édition a ainsi répondu aux attentes des participants et des organisateurs qui remercient les autres partenaires associés : la Maison des Saisonniers du Briançonnais, les Relais de Services Publics du Guillestrois, du Pays des Ecrins, du Queyras et le Comité de Bassin d'Emploi de la Haute Durance.

Par ailleurs, en 2007, le Pays a suivi et organisé la mise en place du projet culturel Pays d'Art et d'Histoire. Un plan du dossier de candidature a été retenu ainsi que des thématiques suite aux envois de questionnaires aux différentes communes du Pays concernant les actions souhaitées par chacune. Une personne a été recrutée par la Communauté de communes du Briançonnais pour une période de 6 mois pour le montage et la rédaction du dossier de candidature du Pays au label d'art et d'histoire. Plusieurs réunions de travail techniques ou publiques ont été organisées toutefois le dossier est pour le moment reporté, les propositions d'organisation et de montage du projet n'ayant pas fait l'objet de l'assentiment de l'ensemble des collectivités.

Enfin, les chargés de mission du Pays participent aux travaux du COTEF des Hautes Alpes de l'équipe territoriale Nord et de la Maison de l'Emploi des Hautes Alpes. Premièrement, le Pays participe au Comité Technique Emploi Formation des Hautes Alpes qui est le chef de file des politiques de formations de la Région. Il s'agit d'un dispositif qui vient s'ajouter aux travaux de l'équipe territoriale qui elle regroupe également la DDTEF. Deuxièmement, le Pays participe aux travaux de l'équipe territoriale nord animée par la DDTEF. En cela, il participe à l'élaboration d'un diagnostic Emploi Formation territorial. Par la même, le Pays tend à jouer un rôle dans la recherche et l'accès à une information statistique plus complète et diversifiée, afin de répondre aux besoins de données des différentes Communautés de communes. Enfin, dans le cadre du projet de Maison de l'Emploi des Hautes Alpes, le Conseil Général et la DDTEFP ont opté pour la mise en place d'une Maison de l'Emploi unique à vocation départementale et proposé la création d'une association regroupant les différents acteurs concernés : membres constitutifs de droit (Conseil Général, DDTEFP, Assedic ; ANPE), membres constitutifs (Conseil Régional, consulaires, intercommunalités), membres associés (AFPA, Pays, partenaires sociaux, CBE, membres associatifs). Dans le cadre de ce partenariat, le Pays est associé à l'analyse des plans d'action locaux mis en place par les structures locales d'accueil (EREF, Points Publics, Maison des Saisonniers). Le Pays du Grand Briançonnais a ainsi validé l'examen du dossier de candidature à la labellisation et son adhésion à la démarche à laquelle il a été convié.

2.3. Actions de communication

Les actions de communication auprès des habitants du territoire composent une partie importante des actions conduites en 2007 par le Pays en partenariat avec le Conseil de développement.

- Mis en service en milieu d'année 2007, le site Internet du Pays permet l'accès à un très grand nombre de renseignements utiles et d'obtenir grâce à des mises à jour organisées la possibilité d'avoir une information précise et correcte.

Site Internet : <http://www.paysgrandbrianconnais.fr>

- Le Conseil de développement a aussi réalisé en coordination avec le Pays une lettre d'information commune de 4 pages ayant pour vocation d'informer et de communiquer l'ensemble du travail réalisé au niveau du Pays. Il s'agit là d'un véritable outil d'information et de communication en direction de nos partenaires et de la population locale. Sa parution sera faite au mois de janvier 2008.
- De plus, le Pays et le Conseil de développement ont lancé en 2006 une consultation pour la création du logo. Cette charte graphique, publié en début d'année, permet de conserver une cohérence graphique et d'être identifié plus facilement.

3. Missions d'animation du Conseil de développement du Pays du Grand Briançonnais en 2007

3.1. Le Conseil de développement du Pays

La constitution du Conseil de développement du Pays s'organise dès 2001 dans la phase de construction du Pays à partir de commissions de travail thématiques dont le rôle a été de dégager les orientations et les axes prioritaires de développement du territoire. Les travaux des commissions (Economie, Agriculture et environnement, Service et vie quotidienne) du Conseil de développement prennent cependant tous leurs sens à partir de 2004 avec l'élaboration de la Charte de développement du Pays du Grand Briançonnais. La participation soutenue et la large concertation – plus de 150 personnes ont ainsi été régulièrement réunies – qui marque l'attente importante des élus et des acteurs socio-économiques, culturels et associatifs du territoire quant à la construction du Pays, permettent ainsi l'élaboration de cette Charte de développement dans un temps relativement court.

Constitués d'acteurs locaux impliqués dans le développement du territoire (20 membres en font partis), le Conseil de développement est impliqué depuis 2004 dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux et des opérations menées au niveau du Pays en application de la Charte de développement dont il est à l'origine.

L'efficacité du Conseil de développement du Pays dans la construction du projet de territoire s'est faite également dans les actions d'animation du territoire à la fois par les réflexions qu'il a proposé et le repérage ou l'identification d'actions. Cette approche a ainsi permis, d'une part, un décloisonnement des problématiques abordées en regroupant l'ensemble des partenaires intéressés et en initiant un débat entre les différents acteurs du territoire et, d'autre part, de faire remonter des propositions d'actions auprès des élus comme la mise en place d'une Charte Forestière de territoire ou la nécessité d'engager une réflexion stratégique générale sur le bois énergie en collaboration avec les partenaires locaux. Grâce à la qualité du travail effectué, le Conseil de développement du Pays est aujourd'hui repéré comme un acteur positionné sur certaines questions et a acquis une certaine légitimité d'actions auprès des élus que ses membres côtoient au sein du conseil d'administration de l'association du Pays.

La constitution du Conseil de Développement telle qu'elle a été déterminée en 2004 par les 4 Communautés de communes repose aujourd'hui sur le travail effectué en bureau. Pour perdurer, il est impératif d'élargir ce groupe de personnes à la fois pour qu'un débat plus large soit engagé et aussi pour soulager les 5 personnes qui portent ce Conseil de Développement depuis sa création. Ainsi, le Conseil de développement, accompagné de l'ARDL PACA, a engagé en 2007 un travail d'élargissement de ses membres pour qu'un débat plus large soit engagé.

Ainsi, la création d'un groupe de travail prospectif, coordonné par l'ARDL, composé de membres actuels du Conseil de Développement et élargie à d'autres personnalités, au cours du premier semestre de l'année 2007, a permis d'évaluer les travaux du Conseil de Développement depuis 2004 et à une nouvelle proposition de structuration de ses instances et de son fonctionnement via l'élaboration d'un questionnaire.

L'animation propre du Conseil de Développement est assurée cette année par le travail à des deux chargés de mission du Pays. Ce dernier est ainsi associé à l'ensemble des travaux, réflexions ou réunions du Conseil de Développement et de fait aux travaux et réunions techniques du Pays.

3.2. Suivi des programmes territoriaux

Depuis la création de l'association du Pays en 2006, un lien étroit est établi entre les représentants élus du Conseil de développement et les élus des collectivités, en particulier au sein du conseil d'administration de l'association du Pays.

L'implication des membres du bureau du Conseil de développement leur permet de suivre régulièrement l'avancement des actions mises en œuvre de même qu'ils sont associés au suivi de l'avancement des projets structurants. Le Président du Conseil de développement est également représenté au comité de pilotage du contrat de Pays et est ainsi également associé à l'évaluation de la portée des actions.

Le Pays du Grand Briançonnais et le Conseil de développement ont engagé en 2007 une réflexion quant aux projets et aux perspectives du territoire du Pays pour les années à venir. Ainsi, le Conseil de développement a été associé à la traduction opérationnelle des orientations partagées par l'ensemble des acteurs du territoire dans la Charte du Pays, et à la définition, aux côtés des élus du conseil d'administration de l'association du Pays, des projets et des actions à mettre en œuvre au niveau du Pays au niveau des trois objectifs prioritaires et stratégiques retenus pour 2008-2009 par le Pays (cf. partie 2).

Dans ce cadre, ainsi que dans celui de la programmation Leader, il sera amené à mobiliser sur le territoire ses partenaires pour l'élaboration de projets et à sensibiliser les acteurs potentiellement concernés par la programmation LEADER 2007-2013. Plusieurs commissions de travail thématiques du Conseil de développement seront ainsi amenées à jouer un rôle dans ce domaine. Concernant la préparation de la candidature du Pays au programme Leader 2007-2013, le Conseil de développement appuie et participe à la démarche engagée au niveau du Pays depuis le mois d'avril 2007 pour préparer le dossier de candidature en vue de l'appel à projet régional. Dans ce cadre, le Conseil de développement s'est ainsi attaché à mobiliser sur le territoire ses partenaires pour l'élaboration d'un dossier de candidature et sensibiliser les acteurs potentiellement concernés par la future programmation LEADER 2007-2013.

Par ailleurs, le Conseil de développement s'est aussi largement mobilisé en participant aux groupes de travail réunis après le choix de la priorité ciblée Leader afin de définir précisément les dispositifs à faire figurer dans ce programme. Enfin, ce projet, s'il est retenu par l'Etat et la Région PACA, favorisera la démarche de partenariat entre les collectivités et les acteurs du secteur privé engagée depuis l'été 2004 au niveau du Pays du Grand Briançonnais. Ainsi, le Conseil de développement sera amené également à jouer un rôle dans le Comité de programmation du GAL.

3.3. Animation territoriale

3.3.1 Journée Bois énergie, 25 octobre 2007

Suite à la journée du 21 octobre 2006 à Ristolas, le Conseil de développement a souhaité poursuivre la réflexion engagée l'année dernière en reconduisant la deuxième rencontre Bois énergie – Réseau de chaleur, le jeudi 25 octobre 2007 à la Fondation Edith Seltzer – Chantoiseau.

La préparation de cette journée a nécessité l'organisation de quatre réunions de préparation en partenariat avec les trois chambres consulaires, l'Espace Info Energie et l'association des Communes Forestières des Hautes-Alpes.

Toujours dans la même optique que celle de l'année dernière visant à fédérer l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, le Conseil de développement a permis de se faire rencontrer experts, porteurs de projets avérés et potentiels publics ou privés, et décideurs afin de permettre et de faciliter l'émergence de projets concrets au sein du Pays et ainsi s'appuyer sur les réalisations existantes ou prochaines pour renforcer l'industrie du bois par la filière Bois énergie sur le territoire.

Dans ce cadre plusieurs thèmes d'intervention ont été abordés ainsi qu'une présentation générale des résultats du travail de prospection réalisé par les Communes Forestières des Hautes Alpes concernant les opportunités de mise en place de projets de chaufferies automatiques au bois dans les bâtiments des collectivités du Pays du Grand Briançonnais a présentée.

Cette rencontre a montré, une fois de plus, la nécessité de soutenir une dynamique axée sur l'utilisation de chaudières et chaufferies à bois dans les bâtiments publics, afin de permettre la mise en place d'un projet global de valorisation du potentiel énergétique sur le territoire du Pays.

3.3.2 Journée Développement économique durable, 6 décembre 2007

Compte tenu des enjeux forts et actuels en terme de maintien, de diversification des activités économiques et d'emploi que connaît notre territoire, le développement économique durable est le deuxième thème ayant retenu l'attention du Conseil de développement en 2007.

Afin de débattre de l'ensemble des enjeux liés au développement économique durable ainsi que des actions et des projets à bâtir dans les prochaines années, le Conseil de développement du Pays a organisé une journée de rencontre, le jeudi 6 décembre au Casino Barrière de Briançon, sur la problématique « Quel développement économique durable pour le Pays du Grand Briançonnais »

La matinée des présentations et discussions sur les enjeux liés au développement économique se sont tenues ainsi qu'un temps d'échange d'expérience et méthodologie appliquée dans des projets similaires : « Développement économique ... durable ? ». L'après-midi, deux tables rondes sur « créer et diversifier les activités économiques sur l'année » ainsi que « commercialiser et promouvoir nos activités et nos produits locaux » ont été animées par le Président et le représentant développement économique du Conseil de Développement.

Lors de cette journée des groupes de travail ont été mis en place afin de poursuivre les réflexions en 2008 autour des stratégies à mettre en place pour le développement durable.

3.4. Etudes et actions spécifiques

3.4.1 Réseau régional des Conseils de Développement de Provence-Alpes-Côte- d'Azur

Le Conseil de Développement a accueilli les 3ème rencontres du réseau régional des Conseils de Développement de Provence-Alpes-Côte- d'Azur, les 22, 23 et 24 juin à Briançon. Co-organisé avec l'ARDL PACA, ces rencontres se sont ouvertes le vendredi 22 juin par une séance de travail entre animateurs des Conseils de Développement des pays et agglomérations dans le but de favoriser leur professionnalisation, leur formation et promouvoir les échanges de pratique et d'expérience. Le samedi 23 juin, les rencontres régionales se sont organisées autour du rôle et des contributions que les Conseils de Développement ont apportées au développement durable de leur territoire, à la fois dans le champ du développement économique, de l'environnement et de la vie locale. La journée se terminera par un échange sur les perspectives de ces instances dans la période qui suit la fin de la première génération de contrats de pays et d'agglomération. Enfin, le dimanche 24 juin, les participants restants ont découvert le territoire du Pays.

3.4.1 Etude sur la filière forêt - bois

Suite aux actions de 2006 sur le bois énergie et notamment lors des rencontres « Bois Energie & Réseaux de Chaleur » de Ristolas, différents débats sont venus confirmer que les caractéristiques de la forêt du Pays du Grand Briançonnais justifiaient la mise en oeuvre d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle. A cet égard, le Conseil de développement a souhaité travailler plus spécifiquement en 2007 sur la filière Bois à travers l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire.

Le Conseil de développement a ainsi conduit une démarche de concertation en vue de la mise en oeuvre de la Charte Forestière de Territoire du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras. Le but de cette charte forestière de territoire est de proposer une politique de gestion forestière durable pour le Pays du Grand Briançonnais dont les enjeux reste à identifier. Son principe basé sur la concertation et l'aide à la réflexion collective, associe les collectivités, les propriétaires forestiers, les gestionnaires mais également l'ensemble des professionnels et des partenaires de la filière bois

du territoire.

Un document de synthèse sur le contexte et la pré-identification des problématiques liées à l'espace forestier du Pays du Grand Briançonnais a été élaboré permettant ainsi de pointer les grands enjeux mais également d'identifier les éléments manquants et à trouver en vue du futur diagnostic partagé, qui constitue la première partie de la Charte Forestière de Territoire de 2008.